

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL 24 NOVEMBRE 2022 19H00

DELIBERATIONS :

- Reversement de la taxe de séjour 2022 au comité d'animation – 2022/47
- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget principal – 2022/48
- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget assainissement – 2022/49
- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget eau – 2022/50
- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Création et réparation de la voirie communale – 2022/51
- Tarifs eau et assainissement 2023 – 2022/52
- Participation pour assainissement collectif – 2022/53
- Participation pour des frais de branchement au réseau AEP – 2022/54



DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 24 NOVEMBRE 2022**Date de la convocation : 18 Novembre 2022
Conseillers en exercice : 11
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 18 Novembre 2022
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 10

**L'an deux mil vingt-deux, le 24 Novembre à 19H00
se sont réunis les membres du conseil municipal
sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain - GRANDVAUX Pascal - PACALON Thibaut - MARCON
Johanès - BLANCHON Mélanie - NEBOIT Francis - MICHEL Julie - BRUAS Christian - SAGNOL Isabelle

ABSENTS : Néant

M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2022/47

OBJET : REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR 2022 AU COMITE D'ANIMATION

Hors de la présence de Monsieur Johannes MARCON, président du Comité d'Animation, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- D'attribuer la totalité de la taxe de séjour 2022 reversée par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon à la Commune, soit une somme totale de 9 000 €

POUR : 10

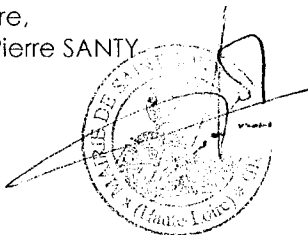
CONTRE : 0

ABSTENTION : 1
Johanes MARCON

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTY



DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 24 NOVEMBRE 2022**

Date de la convocation : 18 Novembre 2022
Conseillers en exercice : 11
Conseillers absents : 0

Date d'affichage : 18 Novembre 2022
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11

**L'an deux mil vingt-deux, le 24 Novembre à 19H00
se sont réunis les membres du conseil municipal
sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain - GRANDVAUX Pascal - PACALON Thibaut - MARCON Johanès - BLANCHON Mélanie - NEBOIT Francis - MICHEL Julie - BRUAS Christian - SAGNOL Isabelle

ABSENTS : Néant

M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2022 / 48

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2022 : 565 300.00 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 141 325.00 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| - Voirie (Opération 67) : | 21 450.00 € |
| - Terrains divers (Opération 108) : | 96 500.00 € |
| - Bâtiments communaux
(Opération 101) : | 23 375.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

POUR : 11

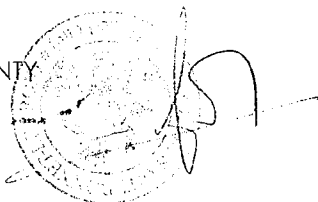
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTY



DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 24 NOVEMBRE 2022**Date de la convocation : 18 Novembre 2022
Conseillers en exercice : 11
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 18 Novembre 2022
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11

**L'an deux mil vingt-deux, le 24 Novembre à 19H00
se sont réunis les membres du conseil municipal
sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain - GRANDVAUX Pascal - PACALON Thibaut - MARCON
Johanès - BLANCHON Mélanie - NEBOIT Francis - MICHEL Julie - BRUAS Christian - SAGNOL Isabelle

ABSENTS : Néant

M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2022/49

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2022 : 34 359.45€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 8 589.86 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Assainissement divers : 8 589.86 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

POUR : 11

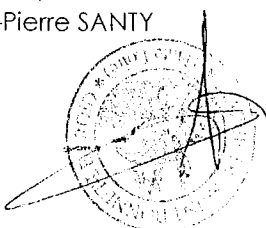
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTY



DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 24 NOVEMBRE 2022**Date de la convocation : 18 Novembre 2022
Conseillers en exercice : 11
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 18 Novembre 2022
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11

**L'an deux mil vingt-deux, le 24 Novembre à 19H00
se sont réunis les membres du conseil municipal
sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain - GRANDVAUX Pascal - PACALON Thibaut - MARCON
Johanès - BLANCHON Mélanie - NEBOIT Francis - MICHEL Julie - BRUAS Christian - SAGNOL Isabelle

ABSENTS : Néant

M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2022/50

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET EAU

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2022 : 63 246.99 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet
article à hauteur de 15 811.75 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- AEP divers (Opération 100) : 15 811.75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le
maire dans les conditions exposées ci-dessus.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTY



DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 24 NOVEMBRE 2022**

Date de la convocation : 18 Novembre 2022
 Conseillers en exercice : 11
 Conseillers absents : 0

Date d'affichage : 18 Novembre 2022
 Conseillers présents : 11
 Conseillers votants : 11

**L'an deux mil vingt-deux, le 24 Novembre à 19H00
 se sont réunis les membres du conseil municipal
 sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain — GRANDVAUX Pascal - - PACALON Thibaut – MARCON
 Johannes - BLANCHON Mélanie - NEBOIT Francis - MICHEL Julie – BRUAS Christian – SAGNOL Isabelle

ABSENTS : Néant

M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2022/51

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)
 – CREATION ET REPARATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux vont être envisagés, sur l'année 2023, sur la voirie communale.

Il précise qu'il est nécessaire de prévoir des travaux de reprise des accotements sur la partie haute du Chemin de Brard, à partir du croisement avec la Montée de la Cistre jusqu'au croisement avec la route Départementale n°9 en direction de Saint-Agrève. En effet, les accotements étant plus bas que le niveau de la chaussée, celle-ci se dégrade rapidement. Monsieur le Maire rappelle que le trafic est important sur cette voirie, étant donné qu'elle dessert l'hôtel restaurant Régis et Jacques Marcon, la blanchisserie Blanneige et le Spa les Sources du Haut Plateau.

Il propose ensuite la création d'une voie d'accès à la station de relevage située sur la parcelle B0337 à partir du parking de l'hôtel-restaurant le Fort du Pré. La station de relevage représente la ressource principale pour alimenter en eau la commune, il est nécessaire que la voie d'accès soit carrossable dans de bonnes conditions pour le cas où une intervention soit nécessaire. Cette voie d'accès partira du parking du Fort du Pré, traversera la parcelle B602 (commune) et desservira la station de relevage, sur la parcelle B337 (commune).

Monsieur le Maire expose le coût des travaux pour cette opération sur les deux voies, il est estimé à 33 792.00 € HT. Il précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

DEPENSES

- Fournitures et travaux : 33 792.00 € HT

RECETTES

- DETR 30 % : 10 137.60 € HT
- Fonds de concours Voirie
Communauté de Communes
Du Pays de Montfaucon (21%) 7 096.32 € HT
- Autofinancement communal (49%) : 16 558.08 € HT

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et après avoir délibéré, :

- Approuve les travaux de voirie dont le coût est estimé à 33 792.00 € HT
- Approuve le financement de cette opération
- S'engage à inscrire les dépenses au budget primitif 2023
- Sollicite auprès de Monsieur le Préfet une subvention de 30 % au titre de la DETR 2023 soit 10 137.60 €
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette réalisation

POUR : 11

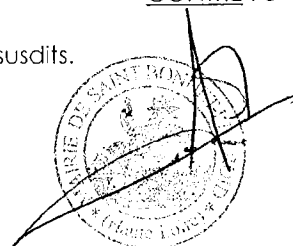
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTY



DEPARTEMENT HAUTE LOIRECOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 24 NOVEMBRE 2022**

Date de la convocation : 18 Novembre 2022
 Conseillers en exercice : 11
 Conseillers absents : 0

Date d'affichage : 18 Novembre 2022
 Conseillers présents : 11
 Conseillers votants : 11

**L'an deux mil vingt-deux, le 24 NOVEMBRE à 19H00
 se sont réunis les membres du conseil municipal
 sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain - GRANDVAUX Pascal - - PACALON Thibaut - MARCON
 Johanès - BLANCHON Mélanie - NEBOIT Francis - MICHEL Julie - BRUAS Christian - SAGNOL Isabelle

ABSENTS : Néant

M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2022/52

OBJET : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- Décide pour le prix de l'eau et l'assainissement 2023, les tarifs suivants :

EAU

- 0 à 30 m ³	0.59 € le m³	- 31 à 300 m ³	1.00 € le m³
- 301 à 600 m ³	0.88 € le m³	- 600 à 800 m ³	0.77 € le m³
- Au-delà de 800 m ³	0.62 € le m³		

ASSAINISSEMENT

- 0 à 30 m ³	0.59 € le m³	- 31 à 300 m ³	0.70 € le m³
- 301 à 600 m ³	0.62 € le m³	- 600 à 800 m ³	0.64 € le m³
- Au-delà de 800 m ³	0.57 € le m³		

- Abonnement eau : **68 €/an**
- Taxe forfaitaire assainissement : **46 €/an**

POUR : 11

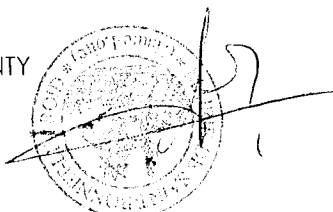
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
 Jean-Pierre SANTY



DEPARTEMENT HAUTE LOIRECOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 24 NOVEMBRE 2022**

Date de la convocation : 18 Novembre 2022

Date d'affichage : 18 Novembre 2022

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 11

Conseillers absents : 0

Conseillers votants : 11

**L'an deux mil vingt-deux, le 24 NOVEMBRE à 19H00
se sont réunis les membres du conseil municipal
sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain - GRANDVAUX Pascal - - PACALON Thibaut - MARCON Johanès - BLANCHON Mélanie - NEBOIT Francis - MICHEL Julie - BRUAS Christian - SAGNOL Isabelle

ABSENTS : Néant

M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2022/53**OBJET** : PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la participation pour raccordement à l'égout instituée par l'article L1331-7 du code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif est perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1^{er} juillet 2012. Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement.

Le Maire propose de réétudier la délibération DCM 2012/30 du Conseil Municipal du 01/09/2012 concernant la participation pour l'assainissement collectif, pour les constructions neuves (locaux à usage d'habitation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de fixer le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif conformément aux tarifs détaillés ci-après, à compter du 01/01/2023 :

TYPES DE CONSTRUCTIONS	TARIFS
1- Constructions neuves : LOCAUX A USAGE D'HABITATION	
Maison individuelle	1450.00 € HT
Habitation légère de loisirs	175.00 € HT par HLL Participation plafonnée à 5000.00 € HT
Hôtel	Forfait de 5000.00 € HT
Maisons de repos, établissements de santé, résidence pour personnes âgées, pensionnat, internat, résidence de tourisme, village de vacances.	Forfait de 5000.00 € HT
2- Constructions neuves : LOCAUX A USAGE AUTRE QU'HABITATION	
Bureau et surface commerciale (dépôts et annexes compris), hall d'exposition, restaurants, cantine, salle de réunion, de spectacle, usine	
Jusqu'à 50 m ²	Forfait de 800.00 € HT
Au-delà de 50 m ²	Forfait de 2000.00 € HT
Surface artisanale	

AR Prefecture

043-214301723-20221124-202253-DE
Reçu le 28/11/2022
043-214301723-20221124-202253-DE
Reçu le 28/11/2022

Jusqu'à 450 m ²	Forfait de 1450.00 € HT
Au-delà de 450 m ²	Forfait de 2000.00 € HT
3- Constructions neuves : LOCAUX MIXTES	
Opération comportant sur un même terrain plusieurs natures de constructions et faisant l'objet d'un seul permis de construire	Forfait de 5000.00 € HT
4- Raccordement immeuble existant	
Extension ou réaménagement immeuble existant générant des eaux usées supplémentaires	60% des tarifs appliqués pour les constructions neuves.

Le recouvrement de la Participation au financement d'Assainissement Collectif, dont le fait générateur est constitué par l'autorisation d'urbanisme, sera exigible à compter du raccordement effectif de la construction au réseau public.

POUR : 11

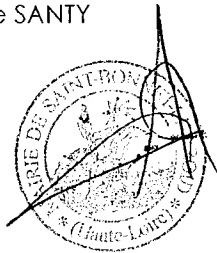
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTY



DEPARTEMENT HAUTE LOIRECOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 24 NOVEMBRE 2022**

Date de la convocation : 18 Novembre 2022
Conseillers en exercice : 11
Conseillers absents : 0

Date d'affichage : 18 Novembre 2022
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11

**L'an deux mil vingt-deux, le 24 NOVEMBRE à 19H00
se sont réunis les membres du conseil municipal
sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain - GRANDVAUX Pascal - - PACALON Thibaut - MARCON
Johanès - BLANCHON Mélanie - NEBOIT Francis - MICHEL Julie - BRUAS Christian - SAGNOL Isabelle

ABSENTS : Néant

M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2022/54

OBJET : PARTICIPATION POUR FRAIS DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'AEP

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de réétudier la délibération du Conseil Municipal du 30/08/2010, concernant le financement des participations aux frais de branchement au réseau d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de la participation aux frais de branchement au réseau d'AEP à 830.00 € HT, par construction quelque soit sa nature.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTY

